

Contrat légumes et d'œufs

Engagement : du 09/10/2019 au 01/04/2020 inclus

1. Préambule

En signant ce document, les contractants s'engagent à respecter la « Charte des AMAP » en Rhône-Alpes ainsi que le règlement de l'AMAP Label et la Blette consultable sur le document d'adhésion à l'association.

Les contractants doivent être adhérents à l'AMAP Label et la Blette et à jour de leurs cotisations.

Le présent contrat doit être complété en 2 exemplaires (1 exemplaire pour l'adhérent et 1 exemplaire pour le producteur) et validé par un membre du CA de permanence.

2. Contractants

<u>Producteur</u>	<u>Référent AMAP</u>	<u>Adhérent</u>
LHOPITAL Ludovic et LABORDE Mayi Lieu-dit LE VILLARD 69510 Thurins Portable : 06 58 32 28 26 labordemayi@yahoo.fr	Sébastien Morel amap@labeletlablette.org	Nom : Adresse : Tél. : E-mail :

3. Contenu du contrat

Le présent contrat est passé entre le producteur et l'adhérent nommés ci-dessus pour l'achat de produits issus de l'exploitation agricole du producteur. Il s'agit de légumes et d'œufs. Pour rappel, le producteur a obtenu le label AB fin 2010.

4. Engagements du producteur

Dans le cadre du présent contrat, le producteur s'engage :

- à fournir à chaque distribution des produits de saison issus de sa production
- à livrer les produits sur le lieu de distribution et à assurer le lien avec les adhérents chargés de la distribution
- à être présent tout au long de la distribution et à assurer un lien pédagogique avec les adhérents
- à faire preuve de pédagogie et de transparence sur ses méthodes de production au regard de la charte de l'agriculture paysanne et du cahier des charges de l'agriculture biologique, notamment en ouvrant sa ferme aux amapiens au moins une fois par an.

5. Vacances de l'adhérent

En cas de départ en vacances, plusieurs options sont proposées :

- *Confier son panier à une personne de son choix* : un autre amapien, un voisin, un ami. Cette solution est à privilégier, car elle permet de lisser le nombre de paniers à livrer, et donc de se conformer au rythme régulier de la production.
- *Reporter un panier sur une semaine avec la possibilité d'en récupérer deux lors d'une autre distribution* : cette solution ne peut s'appliquer que trois fois durant la période du contrat. L'adhérent doit prévenir le producteur au plus tard 2 semaines avant la date de distribution. Le

producteur veillera dans le choix de la date du report à tenir compte des reports des autres adhérents afin d'éviter une augmentation trop importante de la quantité de paniers.
 Dans tous les cas, si une demande de report n'a pas été effectuée dans le délai prévu ou en cas d'oubli ou d'impossibilité de prendre le panier celui-ci sera repris par le producteur.

6. Vacances du producteur

Les dates de congé du producteur sont fixées aux **25/12/2019** et **01/01/2020** (pas de distribution à ces dates). Le producteur a indiqué se faire remplacer par un proche ou un parent en cas d'absence imprévue pour assurer la distribution.

7. Période de validité et modalité du contrat

Période de validité du contrat : du **09/10/2019 au 01/04/2020 inclus**. Soit 26 semaines (6 mois) – 2 semaines de congé du producteur = 24 distributions.

8. Règlement du contrat et mode de règlement

- L'amapien choisit une formule de panier parmi celles proposées dans le tableau ci-dessous.
- Le contrat n'est valable qu'accompagné de la totalité du règlement correspondant à la formule choisie.
- Le règlement est effectué en 6 chèques tous remis au producteur impérativement dès la signature du contrat.
- Les chèques seront encaissés au début de chaque mois. Ils doivent être libellés à l'ordre de **GAEC La Ferme de Mayi et Ludo**.

9. Tableau des tarifs

<i>Prix par distribution</i>				<i>Prix pour 24 distributions</i>		
Légumes (base obligatoire)		+ 6 oeufs	+12 œufs	Total	Total contrat	Soit 6 mensualités de
Petit panier	9.0 €			9.0€	216.0 €	36.0 €
		2.0 €		11.0€	264.0 €	44.0 €
			4.0 €	13.0€	312.0 €	52.0 €
Grand panier	17.0 €			17.0€	408.0 €	68.0 €
		2.0 €		19.0€	456.0 €	76.0 €
			4.0 €	21.0€	504.0 €	84.0 €

Possibilité d'ajouter autant de portions d'œufs que nécessaire par tranche de 6 œufs à 2€ les 6.

Fait en 2 exemplaires à Lyon le/...../.....

Producteur	Réfèrent AMAP	Adhérent
------------	---------------	----------